

Article 21 du Règlement

A la reprise du débat à 15 heures, le député pourra répondre à la question que je vais lui poser. Croit-il vraiment qu'il est avantageux pour le Canada et les Canadiens de divulguer, jusque dans les moindres détails, l'information qui nous servira dans nos négociations avec M. Murphy? J'aimerais qu'il réponde à cette question à 15 heures.

[Français]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES CADETS DE L'AVIATION ROYALE CANADIENNE

LA REVUE ANNUELLE DE L'ESCADRON 700

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, jeudi soir dernier, j'ai eu l'honneur et le plaisir d'être présent à la 26^e revue annuelle de l'Escadron 700 David Hornell des Cadets de l'Aviation royale canadienne. La Ligue des cadets de l'air du Canada, les officiers, le personnel et les cadets de l'Escadron 700 méritent d'être félicités pour leurs efforts et leurs réalisations exceptionnels. Je suis extrêmement fier des jeunes garçons et filles qui composent l'Escadron 700. Je les trouve disciplinés, motivés et dévoués à leur cause.

Ce sont d'excellents Canadiens qui servent leur pays avec fierté et distinction. Je souhaite au capitaine Binns et aux cadets de l'air de l'Escadron 700 tout le succès possible au cours de la prochaine année.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'IMPOSITION DE DROITS DE DOUANE PAR LES ÉTATS-UNIS SUR DES PRODUITS CANADIENS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, maintenant nous comprenons clairement la nature des relations commerciales entre le Canada et les États-Unis. Nous aurons accès aux marchés américains aussi longtemps que notre rendement ne sera pas supérieur à celui des sociétés américaines.

Si nous mettons au point de nouvelles techniques, si nous améliorons notre rendement ou abaissons nos prix, ils agiront et auront recours à toutes les mesures compensatrices voulues ou n'importe quelle autre initiative pour restreindre ou éliminer la concurrence.

Peu importe que nos opérations commerciales soient équitables comme elles le sont. Nous sommes une proie rêvée, que ce

soit le cas de nos produits agricoles ou de nos produits de poisson, de nos bardeaux ou de nos résineux ou comme plus récemment de notre acier, ils imposeront des droits de douane injustes pour restreindre notre accès aux marchés nonobstant le fait que nous respectons constamment les règles du jeu.

* * *

LA PORNOGRAPHIE

ON DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UNE LOI SÉVÈRE

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, la pornographie fait du tort aux personnes et à la société, et la population de Kitchener s'inquiète à ce sujet. Si quelqu'un passait la moitié de son temps à se délecter d'images de nourriture et à s'en poulécher par anticipation, on le jugerait anormal et digne de pitié.

Pourquoi donc nous mettons-nous en quatre pour légitimer la pornographie sous les fallacieux prétextes de la valeur artistique et de la liberté de choix? Cessons de nous bercer d'illusions. La représentation d'une personne comme simple objet d'autosatisfaction sexuelle constitue une déformation de la sexualité humaine.

Des recherches approfondies menées récemment prouvent sans l'ombre d'un doute que la pornographie crée une dépendance, que la pornographie désensibilise et, si on s'y laisse prendre qu'elle peut conduire quelqu'un à commettre les mauvaises actions qu'elle représente. Il est temps que le gouvernement adopte une loi sévère à ce sujet.

* * *

[Français]

LES TRANSPORTS

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE—LES MESURES MISES DE L'AVANT PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, la sécurité en matière de transport, qu'il s'agisse de transport aérien, ferroviaire, maritime ou routier, a toujours été une préoccupation importante pour notre gouvernement, au Canada et en Abitibi.

Depuis que nous sommes au gouvernement, nous avons mis de l'avant plusieurs mesures visant à assurer une plus grande sécurité pour les voyageurs. Aujourd'hui, nous sommes heureux de voir qu'un autre gouvernement, celui du Québec, met de l'avant un projet de loi visant à assurer une plus grande sécurité sur nos routes. Je parle, monsieur le Président, du projet de loi modifiant le Code de la sécurité routière qui prévoit des peines sévères pour ceux et celles qui conduisent en état d'ébriété et pour nos cow-boys de la route. Ces mesures viennent s'ajouter aux mesures déjà présentées par le ministre de la Justice (M. Crosbie). En effet, l'adoption du projet de loi C-18 a permis de réduire considérablement les cas d'ébriété au volant, la principale cause d'accidents sur nos routes.